



Assemblée générale

Distr. limitée
19 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Cinquième Commission

Point 138 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2023

Bélarus, Chine, Cuba, Érythrée, Fédération de Russie, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Nicaragua, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe : projet de résolution

Projet de budget-programme pour 2023

Chapitre 8

Affaires juridiques

L'Assemblée générale,

Ayant examiné l'avant-propos et l'introduction¹ ainsi que le chapitre 8 (Affaires juridiques) du projet de budget-programme pour 2023² et les sections correspondantes du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question³,

1. *Décide* de supprimer du projet de budget-programme pour 2023 tous les descriptifs et toutes les références ayant trait au Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ;

2. *Prend note* des paragraphes III.59, III.60, III.61, III.62 b), III.64, III.65, III.66, III.67, III.68, III.69, III.75 et III.76 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et décide de ne pas approuver de ressources pour le Mécanisme international, impartial et indépendant.

¹ A/77/6 (Introduction).

² A/77/6 (Sect. 8) et A/77/6 (Sect. 8)/Corr.1.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 7 (A/77/7).

